Le SITOMAP : une histoire

SITOMAP PITHIVIERS

Son évolution depuis 1968

développement durable

efficace

le ramassage des poubelles

le tri et la propreté

recyclage des déchets

Bernard VALÉRY

*« Quand le SITOMAP m'a invité à célébrer ses 50 ans et à apporter mon témoignage lors de l'**Assemblée Générale du 26 juin 2018**, j'ai tout de suite accepté. J'ai aussitôt plongé dans mes souvenirs. Les dates, les faits, les réalisations, les personnalités qui ont contribué à l'histoire du SITOMAP… je les garde précieusement en mémoire. Photographe de métier, j'ai constitué au fur et à mesure des années un volumineux album. C'est avec plaisir que j'ai transmis quelques-unes de mes photos pour retracer la belle aventure du syndicat.*
*Ce n'est pas sans émotion que j'ai replongé dans cette histoire, qui fait partie de mon histoire. Je mesure aujourd'hui le chemin que le syndicat a parcouru **depuis 1968. J'ai été son Président de 1983 à 2008**. Je suis fier du travail accompli collectivement au service de la population et heureux que le syndicat continue sa progression dans le même esprit. »*

Luc NAULEAU

*« Lorsque j'ai succédé à M. Bernard Valéry, **le 14 mai 2008**, j'étais conscient du bel héritage transmis constitué de **moyens de collecte de qualité, d'une technologie pour le traitement des déchets à la pointe et de la bonne santé financière du Syndicat**. L'univers des déchets m'intéresse depuis de nombreuses années tant sur le plan professionnel que personnel. Etre Président d'un tel syndicat me permet d'acquérir des connaissances en participant à de nombreux colloques, de proposer des orientations en tenant compte notamment des **avancées technologiques** et des objectifs légaux à atteindre. Replonger dans l'histoire du SITOMAP à travers cet anniversaire, c'est se rappeler que ce syndicat a montré sa **capacité à être toujours en avance sur son temps**, **à être innovant et à prendre des décisions engageantes** sur le long terme et pertinentes pour son territoire. Le syndicat a un nouveau défi, **pour qu'à l'horizon 2020**, il soit prêt à s'engager dans l'élargissement des consignes de tri. L'histoire continue… »*

Au moyen âge, on avait pris l'habitude, dans les villes, de jeter les déchets dans la rue, attendant que les chiens ou le prochain orage fasse le nettoyage. Dans les zones rurales, on se contentait du fumier en fond de cour, ou d'un endroit réservé par la commune, la « canche ». Il faut cependant se rappeler qu'à cette époque les déchets ménagers étaient pratiquement tous fermentescibles et biodégradables.

Devant la croissance de la population et l'exigence d'hygiène des habitants, le 24 novembre 1883, le préfet de la Seine, Eugène Poubelle, signe un arrêté préfectoral relatif à l'enlèvement des ordures ménagères. Pour lutter contre l'entassement des déchets dans les rues de Paris cet arrêté oblige les propriétaires parisiens à fournir, à chacun de leurs locataires, un récipient destiné à leurs ordures. L'usage de la poubelle se répand dans toute la France.

A Pithiviers, **dans les années 50**, on pouvait rencontrer au petit matin, Léonce Dauvois, qui conduisait une carriole tirée par un cheval. Il s'arrêtait devant chaque maison, prenait et vidait dans son tombereau les poubelles. Son chargement était déposé à la canche de la ville, en haut de Pontournois. Puis ce fut au Pont de Toury. On y versait les ordures ménagères mais aussi les déchets des commerçants, des artisans, voire des particuliers : cartons, ferrailles, gravats, et même des vieux meubles et des déchets de jardin. Il y avait toujours quelques fumeroles qui se dégageaient dans le fond de cette décharge.

La création du SITOMAP

Paul Bernard, Sous-préfet de Pithiviers, entouré de plusieurs personnalités telles que **Pierre Charié**, Député Maire d'Egry, **Jean Guilbert**, Conseiller Général, Maire de Dossainville, **Bernard Lambert**, Maire de Pithiviers, **René Chatel**, Maire de Beaune-la-Rolande, **Raymond Morisseau**, Maire de Dadonville et les représentants de 74 communes de l'arrondissement de Pithiviers décident la **constitution d'un Syndicat d'études le 6 décembre 1967**.

Le programme de travail établi porte d'une part sur la collecte des ordures et le ramassage et d'autre part sur le traitement. Le système d'incinération étant réservé aux agglomérations de 100 000 habitants au moins (circulaire du 21 mai 1967), l'étude s'oriente vers celui du compostage.

Après concertation, les élus décident de dissoudre le Syndicat d'études et crée un **Syndicat de travaux**, le SITOMAP, « Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'Arrondissement de Pithiviers », qui sera approuvé par arrêté préfectoral du **20 septembre 1968**. Son siège est fixé à la Mairie de Pithiviers.

Il est présidé par **Robert Julien**, adjoint au Maire de Pithiviers et par trois Vice - Présidents : **M. Desrousseaux**, Conseiller Général, Maire de Puiseaux, **Jean Guilbert** et **Raoul Madre**, Conseiller Général, Maire de Crottes-en-Pithiverais. **Raymond Morisseau** est secrétaire. **Madame Boirie** est la secrétaire administrative. **Roger Creignou** lui succèdera le 1er avril 1971.

Le but du nouveau Syndicat est double :

Donner suite et mettre au point les études déjà entreprises concernant la collecte et l'implantation d'une usine de traitement,

Assurer la mise en œuvre du service de collecte et la réalisation de cette usine à Pithiviers.

A ce moment, le SITOMAP regroupe **32 communes** sur les 97 que compte l'arrondissement et représente **25 194 habitants** soit un peu plus de la moitié de la population. Les autres communes, refusant dans l'immédiat d'assumer le coût du fonctionnement du Syndicat, le rejoindront progressivement. En **2001, le SITOMAP atteint les 97 communes adhérentes**.

Les trois premiers Présidents du SITOMAP. De droite à gauche : Robert JULIEN (1968-1977), Roger VERNEAU (1977-1983), Bernard VALERY (1983-2009).

« Tout le monde veut sauver la planète, mais personne veut descendre les poubelles »

Jean YANNE

LE SITOMAP ET LA COLLECTE DES DÉCHETS

Dès 1967, les membres du Syndicat d'études constatent que le problème des ordures ménagères se pose à l'ensemble de l'arrondissement de Pithiviers. Celui-ci comporte un nombre croissant de résidences secondaires dont les occupants ne sont présents qu'en fin de semaine.

Ils décrivent la région comme une zone de passage où les résidus organiques ne doivent pas être déposés n'importe où. Ils ont conscience que beaucoup de communes rurales ne sont pas intéressées par le ramassage des résidus organiques mais elles ne savent que faire du verre ou des plastiques et d'autres objets plus importants (réfrigérateurs, fourneaux à gaz…). Ils soulignent l'importance de l'hygiène publique qui rend nécessaire le besoin de collecter, évacuer, traiter les déchets de la vie domestique. Odeurs, rongeurs, mouches, germes de maladies épidémiques, gaz toxique sont les nuisances possibles résultant des dépôts d'ordures. Ils nourrissent leur réflexion en s'appuyant notamment sur le Règlement Sanitaire Départemental du 20 mai 1964. Ils préconisent que le ramassage inclue tous les déchets et notamment les déchets monstres (pneus, lits cages, réfrigérateurs…). La récupération des cartonnages est envisagée. Ils établissent que la fréquence des ramassages doit se faire en fonction des besoins. Suivant les communes, il est évoqué une fréquence hebdomadaire ou bihebdomadaire, mensuelle ou bimensuelle. Ils visent la mise au point de mesures administratives et techniques propres à réduire les inconvénients provoqués par les dépôts d'ordures, les décharges non contrôlées et la mise en œuvre des techniques d'évacuation et de traitement des dépôts.

Le coût de la collecte est estimé en juin 1968 à environ 750 000 francs par an. Il est envisagé que les charges soient recouvrées par les communes soit par le vote de centimes, soit par la création de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), soit, si le produit de la TEOM est insuffisant, par l'inscription d'un crédit au Budget municipal afin de combler le déficit.

Le Syndicat de travaux, SITOMAP, lance un marché public. La société BONLIEU de Pithiviers est retenue en **mai 1969**. Le contrat prend effet le **1er janvier 1971 pour une durée de 10 ans**. Seuls les déchets ménagers sont collectés. La séparation des déchets n'existent pas.

Périodiquement, les marchés publics se succèderont avec des camions de collecte dont la technologie se perfectionne. Les conditions de travail des équipes de collecte s'améliorent progressivement.

En **2000**, le SITOMAP distribue les bacs pour le tri des déchets recyclables. **En janvier 2017**, le SITOMAP dote les habitants de bacs à ordures ménagères. Cette mesure vise à la fois l'amélioration de l'environnement (plus de sacs au sol déchiquetés par les animaux) et la prévention de maladies professionnelles pour les agents de collecte comme les troubles musculo-squelettiques.

LE RÈGLEMENT DE COLLECTE DU SITOMAP

SITOMAP
PITHIVIERS

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

Le SITOMAP et l'usine de compostage

Le Syndicat prend deux décisions concernant la politique de traitement des déchets pour l'avenir.

Il achète un terrain (3,70 hectares) pour construire les équipements dont il aura besoin. Il est choisi sur la Route de Bouzonville-en-Beauce, à 1,5 km au nord de Pithiviers. Il est éloigné de toute habitation afin de ne pas gêner les habitants en cas d'éventuelles nuisances (bruit, fumées, trafic véhicules) et le terrain est situé en zone non inondable.

Le Syndicat va assurer son financement par l'institution d'une taxe d'ordures ménagères basée sur le foncier bâti de chacun des contribuables propriétaires.

Dès 1970, la décision est prise de construire une usine permettant de transformer les ordures en compost, après les avoir triées mécaniquement et en avoir retiré les verres et la ferraille, et incinéré les papiers, cartons et plastiques. La capacité de traitement est, au départ, de 7 000 tonnes. Elle se composera d'une fosse de réception et à l'arrière d'un vaste bâtiment qui abritera les diverses machines de tri des déchets. Sur un côté, le four avec sa cheminée de 17 mètres de haut est destiné à incinérer les refus de compost. Un brûleur purifie les fumées et les gaz.

Le gros œuvre est attribué à l'entreprise Serge Mousset de Bouilly et l'exploitation à la société DEGREMONT - SGEA pour 10 ans. Marcel Bonlieu assure la collecte à travers les communes du syndicat.

Le compost traité trouve preneur chez les agriculteurs de la région comme amendement pour valoriser les sols et les champignonnières.

Si le compost se vendait bien au début de l'exploitation, rapidement la qualité se dégrade sous l'influence de la quantité des plastiques récoltés qu`il est très difficile d'éliminer. De plus, l'usine a besoin de gros travaux d'entretien.

Les agriculteurs et les champignonnières refusant le compost chargé de morceaux de plastique, les stocks s'accumulent. En retour, toutes les communes de l'arrondissement et au-delà, rejoignent le SITOMAP. En **1985,** elles sont 87 (dont plusieurs de départements voisins) et le tonnage explose à 16 000 tonnes. Il faut trouver une autre voie de traitement.

Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme.

Lavoisier

LE SITOMAP ET LA 1ÈRE USINE D'INCINÉRATION AVEC RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE

Il est envisagé, en partenariat **avec les Malteries Franco-Belges à Pithiviers-Le-Vieil** et leur directeur **Marc Tersen**, de construire une nouvelle usine d'incinération capable de leur fournir de la vapeur d'eau chaude. Les travaux sont confiés à la société INOR, associée à Von Roll.

Le SITOMAP est accusé de faire n'importe quoi. Les critiques fusent de partout. On se moque des élus du syndicat et des esprits pseudo-intellectuels s'exclament en déclarant qu' *« à Pithiviers, ils ont inventé l'eau chaude ! »*. **Le SITOMAP avait seulement 20 ans d'avance !**

De nouveaux délégués sont appelés à siéger au SITOMAP à compter d'**avril 1983** et ils vont désigner un bureau syndical, présidé par **B. Valéry**, assisté de **M. Grillon, J. Dauvilliers, C. Dosne, J.F. Guilbert, J. Herbleau, P. Simon, R. Morisseau**...

Commencée en **décembre 1983, la construction** s'est déroulée sur un an, la marche industrielle était effective le **2 janvier 1985** et la livraison de chaleur aux Malteries le **30 janvier 1985**. Cette usine se substitue à celle de compostage.

Les gaz de combustion traversent une chaudière de récupération qui produit la vapeur qui est transformée en eau chaude par un échangeur et livrée aux Malteries Franco-Belges.
Refroidis par leur passage dans la chaudière, les gaz de combustion sont ramenés à une température de 270° avant d'être épurés et évacués par la cheminée.
Du fait de nouvelles normes européennes, l'usine est dotée en **1995** d'un silo afin de stocker les Résidus D'épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères à éliminer en décharge de classe 1.
Les mâchefers, après quelques mois de maturation, sont utilisés en travaux publics pour la confection de remblais ou de sous-couches routières.

LE SITOMAP ET LE CENTRE DE TRI

Collectés en vrac, les déchets recyclables doivent ensuite être séparés par type de produits. C'est pourquoi, avant de mettre en place la collecte sélective, le SITOMAP décide de construire un centre de tri des déchets recyclables.

La construction va se dérouler sur 1998 et 1999. Le site naturellement retenu est l'ancienne usine à compost qui est démolie. Le centre de tri est installé sur 2 000 m², ainsi que les locaux pour les services du Syndicat.

L'exploitation

Le compartiment des bennes de collecte contenant les déchets recyclables est déchargé à l'intérieur du centre de tri. Puis les produits sont déposés sur un tapis roulant, déferraillés et acheminés sur le tapis de tri. La séparation des emballages est essentiellement manuelle, les matériaux triés tombant dans des alvéoles. Ils seront ensuite repris pour être compactés par une presse qui en fera des ballots facilement transportables vers les usines de recyclage.

LE SITOMAP ET LA COLLECTE SÉLECTIVE

Autant pour satisfaire les enjeux de préservation de l'environnement que pour faire face à la saturation de l'usine de valorisation énergétique, le SITOMAP décide de mettre en place, la collecte sélective des déchets recyclables.

En 2000, c'est le lancement de la collecte sélective au porte à porte. Le Syndicat distribue, à chaque ménage, une poubelle à couvercle jaune qui devra recevoir tous les déchets recyclables. C'est la société allemande SCHAEFER, adjudicataire du marché public, qui livre et distribue les poubelles dans le **deuxième trimestre de l'année 2000**.

La nouvelle formule de collecte concerne également l'entreprise qui assure le service, soit la SOCCOIM/ONYX et son patron Bernard Rose qui a repris le précédent collecteur, Marcel Bonlieu.

Il faut maintenant collecter avec des bennes à double compartiments, l'un pour les déchets recyclables, l'autre pour les déchets résiduels. C'est donc un nouveau parc de camions qui va sillonner les routes et chemins du SITOMAP.

Cette formule de collecte simultanée des déchets recyclables et des déchets résiduels est simplifiée par la présence sur le même site des deux équipements de traitement.

En 1981, le Syndicat met en place une collecte du verre, en porte à porte. Elle est remplacée par l'apport volontaire en containers, installés dans toutes les communes.

Une collecte des objets encombrants dans toutes les communes adhérentes démarre la même année.

En 2007, le SITOMAP distribue des composteurs. Depuis 2011, une aide à l'achat est instaurée.

La collecte du textile est mise en place en **2011**.

La société SOCCOIM / ONYX devenue VEOLIA met en place la géolocalisation des camions, la remontée informatique en temps réel des incidents de collecte et des réclamations en **2011.**

« L'ingénieur qui a conçu la poubelle à roulettes a dû se poser la question suivante : comment faire le plus de bruit possible avec une poubelle ? »

Jean-Louis FOURNIER, ça m'agace.

Dans le bac
à couvercle jaune
uniquement
les emballages à recycler
SITOMAP
PITHIVIERS
Tél. 02 38 32 76 20
Site Internet : www.sitomap.fr
LES EMBALLAGES DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS EN VRAC ET NON IMBRIQUÉS
Bouteilles en plastique
NOUVEAU ! les bouteilles d'huile alimentaire, de ketchup et de mayonnaise sont désormais acceptées.
ATTENTION
Ne pas mettre : les sacs et films en plastique, les pots en plastique de crème, de yaourt, les barquettes en plastique ou en polystyrène.
Boîtes métalliques
ATTENTION
Ne pas mettre : les boites ou bidons contenant encore des restes.
Briques alimentaires
ATTENTION
Ne pas mettre : les briques contenant encore des restes
Cartonnettes, Journaux Magazines
ATTENTION
Ne pas mettre : les cartonnettes contenant encore des restes, les films ou plastiques entourant les magazines.
Attention : ce logo ne signifie pas "recyclable". Il indique simplement que le fabricant de l'emballage participe financièrement à la collecte sélective des emballages.
ECO EMBALLAGES®

LE SITOMAP ET LES DÉCHÈTERIES

Le SITOMAP décide, **à partir de 1993**, d'apporter à la population une solution pour éliminer les déchets qui ne pouvaient être acceptés dans les poubelles collectées en porte à porte et que l'on retrouve un peu partout : dans les fossés, dans les bois, dans la rue. C'est pourquoi, en plus des collectes d'objets encombrants, **le Syndicat va établir un réseau de déchèteries sur tout son territoire :** Pithiviers, Bazoches-les-Galerandes, Sermaises, Méréville, Malesherbes, Puiseaux, Beaune-la-Rolande et Loury.

Les habitants des communes d'Attray, Chilleurs-aux-Bois, Crottes-en-Pithiverais, Montigny et Oison peuvent accéder à la déchèterie de Neuville-aux-Bois. Le SITOMAP a passé une convention en ce sens avec le SIRTOMRA en **1995**.

En **2005**, les professionnels sont acceptés en déchèterie.

Depuis 2012, le SITOMAP engage un programme de réfection des déchèteries afin de répondre aux nouvelles normes de sécurité.

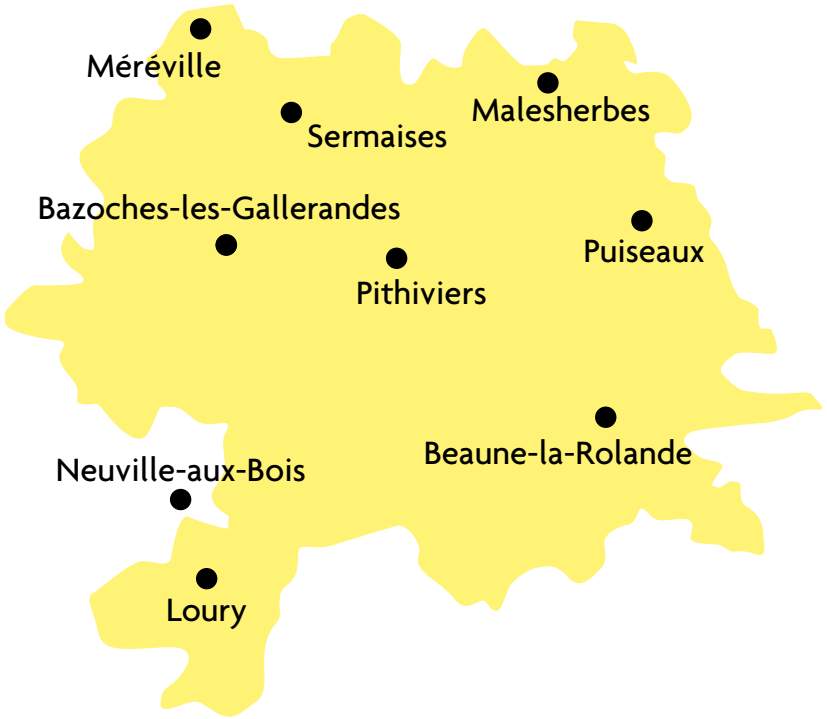

VEUILLEZ
PLIER
VOS CARTONS

LE SITOMAP ET BEAUCE GÂTINAIS VALORISATION (BGV)

BGV
Beauce Gâtinais Valorisation

Depuis la fin des années 80, de nombreux contacts sont établis avec des syndicats voisins. Le Président José Cardona du SIRTOMRA voudrait apporter ses déchets à Pithiviers, ce qui est impossible, l'usine étant pratiquement à saturation. De même, des rencontres ont lieu avec Monsieur Hauchard, Maire de Nemours qui cherche une solution à l'éventuelle fermeture de la décharge de Château-Landon. Des discussions sont conduites également avec le nouveau syndicat de Chateauneuf-sur-Loire et avec le syndicat de Montargis qui seront sans lendemain.

Après de nombreuses mises aux normes environnementales, **entre 1999 et 2001**, l'usine d'une capacité initiale de 22 000 tonnes/an pour 72 000 habitants se trouve à saturation et les équipements commencent à donner des signes de fatigue (fréquentes pannes de chaudière nécessitant à chaque fois l'arrêt de l'installation avec mise en balles des déchets).

Le bureau du Syndicat, élu après les élections municipales de **2001**, conscient des problèmes à venir à l'usine d'incinération, décide d'anticiper et de mettre à l'étude la construction d'un deuxième four comme prévu au Plan Départemental d'Elimination des Déchets.

Mais, compte tenu de l'évolution des techniques et des réglementations, la capacité minimum d'un centre de valorisation énergétique est passée à 60 000 tonnes/an (selon l'ADEME) ce qui est trop important pour le seul SITOMAP.

3 syndicats s'unissent (SITOMAP, SMETOM, SIRTOMRA) en 2003 et crée Beauce Gâtinais Valorisation (BGV) pour assurer le traitement des déchets suivant les nouvelles normes. Le SITOMAP lui transfère les outils pour le traitement (usine et centre de tri).

Un projet d'une usine avec deux fours s'élabore. Elle voit le jour en **2008**. L'ancienne usine est déconstruite. L'incinération des déchets produit d'une part de la chaleur qui alimente la Malterie et d'autre part de l'électricité grâce à un turbo alternateur. Les rejets liquides et gazeux sont inférieurs aux normes européennes.

Les mâchefers ont la même filière de valorisation que la précédente usine d'incinération.

BGV ET LA 2ÈME USINE D'INCINÉRATION

Le marché de construction est attribué à INOVA France.

LE SITOMAP ET LA COMMUNICATION

Dès 1999, une intense campagne de communication est lancée auprès des communes, des usagers et dans les écoles : expositions, réunions d'information, distribution de livrets explicatifs, articles dans la presse locale, visites de l'usine et du centre de tri.

Un accord est conclu avec Loiret Nature Environnement qui missionne auprès du SITOMAP ou des groupes scolaires du secteur, un animateur particulièrement actif, Didier Cnoquaert. Il explique aux élèves pourquoi et comment il faut préserver la nature et l'intérêt de recycler ses déchets. L'éminent Professeur Narbonne viendra à Pithiviers en **2003** présenter, en réunion publique, les conditions à remplir pour éviter tous rejets dangereux dans le processus d'incinération.

Le premier guide du tri est distribué en **2010**.

Au fil des ans, le SITOMAP renouvelle les actions de communication afin que les habitants adoptent les bons gestes de tri.

LE SITOMAP VU PAR LES DÉLÉGUÉS EN 2018

Il leur a été demandé de dire en un mot ce que le SITOMAP représentait pour eux.

PITHIVIERS

On a bu de la bière à l'inauguration de l'usine d'incinération des ordures

1.600 tonnes de déchets domestiques incinérés permettront de fournir de l'eau chaude

Au pays

Collecte des déchets

Le contenu des poubelles de tri controlé

Pithiviers

Les travaux du nouveau centre des déchets avancent à grands pas

PUBLIRÉDACTIONNEL

Le SITOMAP fait le point sur la distribution et l'usage des bacs ordures ménagères résiduelles

Depuis Juin 2016, 33 490 bacs ordures ménagères résiduelles pucés sont présents sur l'ensemble de notre territoire.

Tous les habitants et tous les professionnels doivent désormais posséder des bacs pucés.

Seuls ces bacs et ceux à couvercle jaune sont collectés. Les sacs hors des bacs, les bacs non pucés et les poubelles non conformes (poubelle de jardin) ne sont plus ramassés.

Nous rappelons que les bacs noirs pucés sont destinés aux sacs d'ordures ménagères et les bacs à couvercle jaune pour les déchets recyclables en vrac (bouteilles et bidons en plastique, briques, petits cartons, boîtes de conserves, journaux, papiers, magazines).

À quoi sert la puce sur les nouveaux bacs OMR ?

Pour le SITOMAP : celle-ci sert à ce que le bac soit reconnu par le camion de collecte et puisse ainsi être soulevé et vidé.

Les équipes de collecte respectent les consignes du SITOMAP.

Pour l'habitant : pas de changement, la fiscalité reste la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM). Il n'y a pas de prise en compte de levées, ni de poids des ordures ménagères.

Concernant les équipes de collecte, nous observons régulièrement des cas d'agressivité à leur égard. La courtoisie et le respect envers elles et leur travail sont nécessaires. Les équipes ont des consignes du SITOMAP pour collecter les bacs appropriés et bien triés. En cas de problèmes liés à la collecte, vous devez contacter le SITOMAP.

SAVOIR PLUS

Pour toute commande ou réparation de vos bacs ou toute information, nous contacter au 02 38 32 76 20 ou www.sitomap.fr

Le S.I.T.O.M.A.P. (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomé... iers) représenté ici par son président, M. Valéry, qui présente la maquette de la future usine d'incinér... on permettra de récupérer de l'énergie revendue à un industriel.

SITOMAP PITHIVIERS

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

Route de Bouzonville en Beauce - 45300 PITHIVIERS
Tel : 02 38 32 76 20 - E-mail : sitomap@sitomap.fr - **www.sitomap.fr**

06 - 2018 - www.studiocreamine.fr